

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du mardi 3 mars 2020 à 19 h 00, en mairie

Étaient présents : Patrick LERMINE, maire,
Marie-Françoise CAUMONT, Denis LEVIONNOIS et Michel CHESNEL, adjoints au maire,
Françoise BEZIER, Dominique CANTAIS, Alain GAUTIER, Françoise GOUSSARD, Brigitte
GRICOURT et Anne LY, conseillers municipaux ;

Absentes excusées et représentées : Ben Ahmed ALLA ayant donné pouvoir à Patrick Lermine,
Bertrand LARSONNEUR,

Absents: Guillaume BARDELLE, Valérie MAS.

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le conseil municipal nomme Marie-Françoise Caumont, secrétaire de séance.*

Ordre du jour de la réunion :

I BUDGET COMMUNAL

- 1) Approbation du Compte de Gestion 2019 de la commune
- 2) Approbation du Compte Administratif 2019 de la commune
- 3) Affectation des résultats comptables 2019 au Budget Primitif 2020 de la commune
- 4) Vote du taux des trois taxes locales directes
- 5) Budget de l'école
- 6) Vote des subventions aux associations et au CCAS
- 7) Etat de la dette
- 8) Vote du budget primitif 2020 de la commune

II CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET L'ASSOCIATION DES JEUNES DE CRESSERONS

III QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 FEVRIER 2020

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du conseil municipal procèdent à la signature du procès-verbal.

I BUDGET COMMUNAL

Patrick Lermine excuse M Jean-Marc Le Gros qui ne peut participer à la séance du conseil municipal.

Un dossier « budget » constitué de l'ensemble des éléments soumis à l'examen du conseil est remis à chacun des membres.

1) Approbation du compte de gestion 2019 de la commune

Monsieur Legros, trésorier, a transmis le compte de gestion 2019 tenu par ses services. Il est en tous points conforme au compte administratif de la commune.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019 du trésorier.

2) Approbation du compte administratif 2019 de la commune

Marie-Françoise Caumont, adjointe responsable des finances, revient sur les résultats de l'exercice 2019 enregistrés au compte administratif tenu par la commune.

En section de fonctionnement, les charges, d'un montant total de 834 162,99 €, ont été réalisées à hauteur de 96,3% du montant budgété et sont d'un montant équivalent aux dépenses de l'année 2018.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 947 896,01 €, soit un dépassement d'environ 59 000€ par rapport à la prévision. Cela résulte principalement des recettes de dotations et participations de l'état et du reversement par le conseil départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutation .

L'excédent de fonctionnement de l'année 2019 s'élève donc à 113 733,02€, montant légèrement supérieur à celui de l'exercice 2018.

En section d'investissement, les dépenses se chiffrent à 118 769,15€. Elles se composent principalement du remboursement du capital emprunté, de la construction d'un local de stockage à l'atelier technique et d'acquisitions.

Les recettes d'investissement de 156 387,50 € proviennent essentiellement de l'excédent de fonctionnement 2018.

L'excédent du budget d'investissement 2019 ressort donc à 37 618,15 €.

A l'issue de cette présentation et conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick Lermine se retire au moment du vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune.

3) Affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020

Marie-Françoise Caumont rappelle les écritures comptables de l'année 2019 approuvées, qui se soldent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	947 896,01 €
DEPENSES	834 162,99 €
SOLDE DE L'EXERCICE	113 733,02 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	110 000,00 €
NOUVEAU SOLDE	223 733,02 €

INVESTISSEMENT	
RECETTES	156 387,50 €
DEPENSES	118 769,35 €
SOLDE DE L'EXERCICE	37 618,15 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	83 265,57 €
NOUVEAU SOLDE	120 883,72€

Le solde du budget d'investissement doit obligatoirement être reporté en recettes d'investissement au budget primitif 2020.

En revanche, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement de 223 733,02 €.

Sur proposition de la commission « finances » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au Budget Primitif 2019 :

- 110 000,00 € à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté », en fonctionnement,
- 113 733,02 € à l'article 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé », en investissement

4) Vote du taux des 3 taxes locales directes

Avant de présenter le budget primitif de l'année 2020, Marie-Françoise Caumont informe ses collègues que la commission « finances » a procédé à sa construction sans modifier le taux des taxes locales votées en 2019. Ainsi la commission propose-t-elle de conserver ces taux pour 2019.

Les taux proposés sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 18,53 %
- Taxe foncière sur le bâti : 41,85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 51,83 %

Le conseil municipal vote à l'unanimité les 3 taux proposés.

La date retenue pour le vote du budget par le conseil municipal a été fixée tôt en raison du contexte électoral. Aussi, certaines informations n'ont pas encore été communiquées aux communes et font

l'objet d'une estimation, il en est ainsi notamment de la recette attendue des impôts et taxes et de celle des dotations de l'état. Des décisions modificatives au budget voire un budget supplémentaire seront sans doute à prévoir en cours d'année.

5) Budget de l'école

Marie-Françoise Caumont, maire-adjoint responsable des affaires scolaires et périscolaires, poursuit par la lecture des propositions de budget pour l'école, préparées par la commission scolaire.

En fonctionnement, le besoin de l'école primaire est le suivant :

Objet	Nombre d'élèves	Montant unitaire	Montant total
Fournitures et livres	62 en élémentaire	57 €	3 534.00 €
Fournitures et livres	40 en maternelle	51 €	2 040.00 €
Projet « cirque »			500.00 €
Sorties scolaires	102 élèves	40 €	4 080.00 €
Fichiers et supports pédagogiques			182,47 €
jeux			275,30 €
		TOTAL	10 611,77 €

Les sorties scolaires et la participation au projet cirque soit 4 580 € seront versées sous forme de subvention à la coopérative scolaire.

En investissement, selon les priorités définies par l'équipe pédagogique, la commission propose l'acquisition :

- d'un ordinateur portable pour une classe de l'école élémentaire pour 610 € ,
- d'une trottinette et poignées de rechange pour 196,50 €.
- soit un montant total de **806,50 €**.

Le budget global de l'école primaire s'élève donc à **11 418,27 €**.

6) Vote des subventions aux associations et au CCAS

La commission « sports, jeunesse et vie associative » fait part des propositions de subventions aux associations cresseronnaises cette année. Elles ont été définies après rencontre avec les présidents et échange sur le bilan et la prévision de leurs activités ainsi que sur leurs besoins financiers.

L'ensemble des subventions proposées aux associations et autres organismes figure dans le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS CRESSERONS	Subvention	AUTRES ASSOCIATIONS	Subvention
ECOLE PRIMAIRE coopérative	4 580 €	FRANCAS animation ADOS	31 847 €
LOISIRS EN FETE	0 €	EPICERIE SOLIDAIRE	572,5 €
PARENTS D'ELEVES	400 €	PREVENTION ROUTIERE	46 €
GYM VOLONTAIRE	500 €	ECOLE du BTP	50 €
ASSOCIATION SPORTIVE USCP/CHL Terre et Mer	3 500 €	MAISON RETRAITE DE DOUVRES	200 €
ASSOCIATION DES JEUNES	4 028.51 €	FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT	77 €
CLUB DE LA JOIE	450 €		
COMITE DE JUMELAGE	150 €		
RANDO NACRE	280 €		
Comité des Œuvres Sociales	1500 €		
Cab'Aventures	22 500 €		
TOTAL SUBVENTIONS			70 681.01 €

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'attribution de chacune des subventions proposées.

Puis, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention demandée par le CCAS - Centre Communal d'Actions Sociales, d'un montant de 7 500 €.

7) Etat de la dette

Marie-Françoise Caumont présente ensuite le tableau des 3 emprunts en cours qui génèrent en 2020 un remboursement de capital de 32 335,43€ et des frais financiers de 9 159,57 €.

Au 1^{er} janvier 2020, le montant total du capital à rembourser se monte à 367 201 €.

8) Vote du budget primitif 2020 de la commune

Marie-Françoise Caumont, détaille les prévisions budgétaires proposées par la commission finances pour l'exercice 2020.

En section de fonctionnement

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 072 063 €.

Les dépenses sont globalement en augmentation de 3,9 % par rapport à celles de l'année 2019 .et les recettes prévisionnelles en hausse de 1,5% en raison notamment de la perception de la taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles. Le budget de fonctionnement de l'année 2020 dégage un autofinancement de 205 258 € qui alimentera les recettes de la section des investissements.

En section d'investissement

En investissement, le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 496 189 €

En dépenses, or les remboursements d'emprunts et les commandes 2019 à régler en 2020, les postes les plus importants concernent les travaux ;

Les recettes sont constituées à hauteur de plus de 64% de l'excédent de fonctionnement 2019 et de l'autofinancement dégagé en fonctionnement 2020.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune.

II CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET L'ASSOCIATION DES JEUNES DE CRESSERONS

Patrick Lermine rappelle qu'une convention avait été signée en 2005 entre le président de l'association de jeunes et le maire de la commune portant notamment sur la politique jeunesse à déployer dans la commune et sur l'utilisation de la maison des jeunes mis à disposition de l'association. Dans le suivi des rencontres avec les associations, la mairie a décidé de dénoncer la convention afin de l'actualiser et y faire figurer des critères d'accès et d'utilisation du local.

Une réunion avec le bureau de l'association sera programmée sur ce sujet.

III QUESTION DIVERSE

Patrick Lermine fait part de son insatisfaction liée au matériel d'éclairage public installé il y a un peu plus de 5 ans avenue du Clos du Four et répondant aux nouvelles exigences (LED- éclairage du sol-) En effet, depuis peu les pannes se succèdent et le dépannage est problématique. Patrick Lermine informe le conseil qu'un courrier relatant cette situation anormale sera envoyé au SDEC (Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados). Le conseil demande qu'un audit soit fait par le SDEC sur ce matériel lumineux.

La séance est levée à 21 h 00.

Vu par nous, Maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la Maire le, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.

Le secrétaire de séance
Marie-Françoise CAUMONT



A Cresserons, le 10 mars 2020
Le Maire,
Patrick LERMINE

